



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN.

Procurations : Maurice BERNARD donne pouvoir à Gérard BAKINN
Alain GASPARINI donne pouvoir à Claude CHALVIN
Martine RAFFORT donne pouvoir à Christian RIZZARDI

Absentes excusées : Céline DI DOMENICO

Secrétaire de séance : Marion DESCOURS

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 décembre 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	03
Votants :	12

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

2025_46_DEL

Objet : Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget principal du CCAS – Exercice 2026

VU les dispositions reprises par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant : « ... en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... » ;

CONSIDÉRANT la possibilité présentée par les dispositions énoncées, une autorisation budgétaire spéciale est proposée à l'approbation du Conseil d'Administration pour des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des sommes prévues sur le budget précédent, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 du CCAS de Vif, tel que précisé ci-dessous :

Nature	BP 2025	25 % du BP
21848	5 764,00	1 441,00
2188	4 000,00	1 000,00
TOTAL	9 764,00	2 441,00

VU l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et dans la limite de **2 441,00 €**
- **DIT** que les crédits votés seront inscrits au Budget Primitif 2026 lors de son adoption.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,